

<http://www.snetap-fsu.fr/Action-de-la-Coordination-Rurale.html>



Action de la Coordination Rurale aux lycée et CFA de Ste Livrade : LE SNETAP-FSU INTERVIENT DEVANT LE CTM

- Nos Actions - Communiqués -
Date de mise en ligne : mardi 25 novembre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En préalable à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 20 novembre 2014, le SNETAP FSU est intervenu pour dénoncer l'action violente de la Coordination rurale au Lycée agricole de Ste Livrade le 10 octobre dernier.

Le vendredi 10 octobre 2014, la Coordination rurale a mené une action d'une extrême violence dans l'établissement public de formation agricole de Ste Livrade (47). Cette action était menée en opposition à une manifestation de militants écologistes qui dénonçait l'abattage de deux cèdres dans le cadre de sa rénovation et se déroulait devant le lycée.

Équipés d'une tronçonneuse, des représentants de la Coordination rurale ont envahi l'enceinte de l'établissement d'enseignement agricole du Lot et Garonne. Les événements qui ont suivi cet envahissement du terrain ont abouti à des « violences aggravées » sur des forces de l'ordre devant les salles de classe et sous les yeux des élèves et apprentis.

En préalable à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 20 novembre 2014, le SNETAP FSU est intervenu pour dénoncer cette action violente de la Coordination rurale.

Après un rappel des faits gravissimes, le SNETAP a d'abord souligné qu'au delà du danger immédiat que représente une action aussi violente dans un établissement scolaire c'est l'exemple qu'ont renvoyé les professionnels susceptibles d'accueillir des élèves ou des apprentis dans leur exploitation qui est inacceptable.

Le SNETAP a ensuite dénoncé la présence de Madame GIRARD, membre de la Coordination rurale et Présidente du Conseil d'Administration de l'Établissement, lors de ces événements et de fait son soutien à cette action. Devant le CTM, le SNETAP-FSU a donc demandé la démission de Madame GIRARD de la présidence du Conseil d'Administration, en insistant sur le fait qu'il apparaît aujourd'hui évident qu'elle n'est plus en mesure de présider sereinement l'instance chargée d'administrer un établissement public d'éducation et de formation.

Au delà de l'événement de Ste Livrade lui même, le SNETAP FSU a rappelé l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé, en particulier dans ce département, mais au delà sur l'ensemble du territoire. En effet depuis plusieurs mois les conditions dans lesquelles les représentants du Ministère exercent leurs missions dans certains départements deviennent déplorables. Des caricatures, des attaques directes ou des menaces vis à vis des agents font craindre aujourd'hui des dérapages aux conséquences dramatiques.

Le SNETAP-FSU a illustré ces propos par des exemples vécus par les agents sur le terrain.

Plusieurs organisations syndicales ont ensuite pris la parole pour confirmer les propos de Jean Marie LE BOITEUX et demander à leur tour une intervention du Ministère.

Les représentants de l'administration, tout en reconnaissant la gravité des faits, ont répondu que l'affaire de Ste Livrade n'étant pas encore été jugée, ils ne pouvaient légalement exiger la démission de Mme GIRARD.

Le SNETAP a précisé que, s'il ne remettait pas en cause la présomption d'innocence à laquelle tout citoyen a le droit, les faits qui se sont déroulés devant les élèves, les apprentis et les personnels de l'établissement exigeaient une condamnation morale par le Ministère et donc la demande légitime d'une démission de Mme GIRARD en tant que responsable de l'organisation responsable de ces incidents. La secrétaire générale en a convenu et a demandé

à la [DGER](#) d'expertiser, en lien avec l'inspection, ce qu'il était possible de faire.

Le SNETAP-FSU sera vigilant aux suites données à cette affaire.

Paris le 24 novembre 2014